




Téléservice : Ma démarche FSE

Ministère chargé des affaires sociales

Permet de présenter une demande de financement auprès du Fonds social européen (FSE)

Au préalable à toute création de compte sur « *Ma démarche FSE* » il est conseillé de prendre contact avec le service gestion du FSE au sein de votre Direccte.

Accéder au
service en ligne 

(https://ma-demarche-fse.fr/si_fse/servlet/login.html)

Vérfié le 12 avril 2019 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Pour toute explication, consulter les fiches pratiques :

ASSOCIATIONS

- Fonds social européen (FSE) : comment demander une subvention ? (<https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/F31677>)